

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Session Ordinaire De Novembre 2024**

**Délibération**

N° CC/2024/08/147

L'an deux mil vingt-quatre, le douze novembre, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre s'est réuni en présentiel à la salle de délibérations de la mairie de Petit-Bourg et en visioconférence sous la présidence de Guy LOSBAR, Président,

**Présents :** Guy LOSBAR - Adrien BARON - Camille ELISABETH - Nestor LUCE - Ephrem GLORIEUX - Daniel PETRIS - Yolande BOURGUIGNON - Roselise FAMIBELLE - Patricia ELUSUE - Kitty DELVER - David NEBOR - Jacqueline LOLIA - Cynthia CHAPOULIE - Joël HILAIRE - Jeanny MARC-MATHIASIN - Henri YACOU - Philippe DEZAC - Gilbert ROUYARD - Annick ABELA - Henri JOTHAM - Ginette VEROIX - Edmée MAURIELLO - Magalie SALIBUR - Laura GUEPPOIS

Acte rendu exécutoire  
- après transmission  
en préfecture le

**Procurations :**

**Absent excusé :** Philippe MORVAN

19 NOV. 2024

**Absents :** Ferdy LOUISY - Fauvert SAVAN - Bernard ABDOUL MANINROUDINE - Rémy SENNEVILLE - Josy ALEXIS - Sylvie DAGONIA - Jocelyn SAPOTILLE - Liliane MAXIMIN-BAJAZET - Line LAGUERRE - Didier MARICEL - Augustin KANCEL - Clara RIGAH- Jean-Paul TRIVIAUX-FRENET - Benjamin GRACCHUS - Christian JEAN-CHARLES - Jocelyne UNIMON - Bruno FELICIANNE

- publication sur le site  
Internet ou notification,

**Votants :** 24

19 NOV. 2024

**Secrétaire de séance :** Annick ABELA

**APPROBATION DU PROJET « PROMOUVOIR L'UTILISATION DES BORNES D'APPORT VOLONTAIRE ET DES DECHETTERIES DU TERRITOIRE » ET DE SON PLAN DE FINANCEMENT**

Sainte-Rose,  
Le 12/11/2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ;

Vu l'arrêté préfectoral N° 2010-1683/AD/II/2 du 30 décembre 2010 portant extension du périmètre et transformation de la CCNBT en Communauté d'Agglomération ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2012-1122 du 16 octobre 2012 portant extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre ;

Vu les statuts de la CANBT ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre poursuit l'ambition d'être un Territoire de Haute Qualité Environnementale ;

Considérant que la CANBT s'est engagée très tôt dans des actions de prévention des déchets ;

Considérant que le Nord Basse-Terre a été le premier EPCI de la Guadeloupe à instaurer les bornes d'apport volontaire pour tri du verre et des emballages ;

Considérant qu'aujourd'hui, la CANBT souhaite poursuivre et amplifier ses actions de prévention et de réduction des déchets en déployant un dispositif de communication permettant un changement de comportement concernant le tri des déchets ;

Considérant que l'opération "Promouvoir l'utilisation des BAV et des déchèteries" consiste à mener une campagne de communication permettant d'instaurer un changement de comportements auprès des scolaires et du grand public en vue de favoriser le tri des déchets ;

Considérant qu'il s'agira alors, de réaliser des actions de communication telles que : SPOT TV, SPOT radio, Covering bus, vidéo humoristique, élaboration d'outils de communication, information /sensibilisation, panneaux d'affichage, tous supports de communication visant à changer les comportements de nos usagers concernant le tri des déchets ;

Considérant que l'objectif est d'économiser de 200 000 euros par an pour le traitement des OM, Diminuer de 8% le tonnage des ordures ménagères résiduelles, Inciter plus de 70% de la population du Nord Basse Terre à faire le tri, Récolter 2000 tonnes de verres supplémentaires par an, Transmettre, échanger un savoir faire et Fédérer les habitants du Nord Basse-Terre et tisser du lien social ;

Vu le rapport du Président de la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre ;

Et après en avoir délibéré :

Le conseil décide par scrutin :

- Nombre de membres en exercice : 42
- Nombre de membres présents au moment du vote : 24
- Nombre de suffrages exprimés : 24
- Nombre de voix pour : 24

**ARTICLE 1 :** D'approuver le projet « Promouvoir l'utilisation des bornes d'apport volontaire et des déchetteries du territoire » d'un montant total hors taxes de quarante-quatre mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit euros hors taxes (44 498 €) et son plan de financement ;

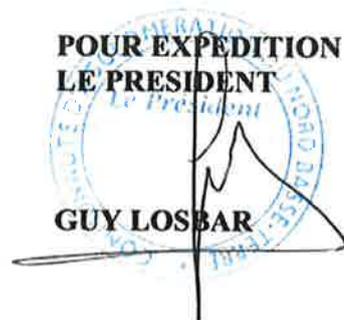
**Plan prévisionnel de financement :**

Le plan de financement prévisionnel se décline de la façon suivante :

Financeurs	Montant (HT)	Taux de participation
ETAT (ADEME)	22 249,00 €	50%
CANBT	22 249,00 €	50%
<b>TOTAL</b>	<b>44 498, 00 €</b>	<b>100%</b>

**ARTICLE 2 :** De donner toute délégation à Monsieur le Président pour lancer toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet .

**ARTICLE 3 :** Le Président de la Communauté d'Agglomération du Nord Basse- Terre, le Directeur Général des Services et le Percepteur Communautaire, chacun en ce qui le concerne, sont chargés de l'exécution de la présente délibération.

**POUR EXPÉDITION CONFORME**  
**LE PRÉSIDENT**  
  
**GUY LOSBAR**

*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Basse-Terre (6 Rue Victor Hugues – 97100 Basse-Terre) ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.*